SPASEEN-FO

Section de la Haute-Garonne
93, Bd de Suisse, 31200 Toulouse
Tel/fax : 05 61 47 89 55 mail : spaseen31@gmail.com

Syndicat des Personnels Administratifs des Services Extérieurs de l'Education Nationale

Toulouse, le 11 avril 2018

Madame la Rectrice,

Le syndicat de vos personnels administratifs, le SPASEEN-FO souhaite vous interroger sur trois sujets:

- Les projets académiques concernant les CIO et l'ONISEP
- Les suites que vous comptez donner à notre demande d'une égalité totale entre les personnels administratifs qu'ils travaillent en services académiques ou en EPLE, puisque M Christophe Pacohil chef de Cabinet de Monsieur le ministre affirme, dans un courrier de décembre 2017, qu'il vous a tenue informée de ce dossier.
- La compensation en 2018 de l'exclusion des primes de fin d'année 2017 pour les personnels ITRF

Indemnitaire des EPLE

Je résume ici les démarches que nous avons entreprises depuis 2015, comme je l'ai fait dans le courrier adressé au conseiller du Ministre qui devait nous recevoir au mois de mars 2018 :

« Nous demandons depuis 3 ans une augmentation de l'enveloppe indemnitaire du BOP 141 (EPLE) pour un rattrapage de l'indemnitaire des personnels des lycées et collèges. Un autre syndicat qu'on n'a jamais entendu jusqu'à présent sur ce sujet s'est même aligné sur cette demande. Malgré notre surprise devant ce réveil si tardif nous ne pouvons que nous féliciter de ce choix.

3 courriers infructueux au ministère et 2 ministres plus tard, nous avons eu enfin une réponse du Ministre actuel Jean Michel Blanquer (courrier de M le chef de Cabinet)
La relance faite directement par de nombreux personnels administratifs via le formulaire de contact en ligne du Ministère a quelque peu hâté les choses, si on peut se permettre de parler de hâte au bout de 3 ans.

Après la réponse du rectorat à notre demande que l'on pourrait résumer à ces mots :
« Faites ! Faites ! Faites remonter au Ministère seul capable de changer la situation des BOP ! »
la réponse du chef de Cabinet du ministre évoque pour nous ce sport ô combien distrayant : le Ping Pong.
Lisez plutôt :
« A cet égard, je vous informe que j'ai transmis votre courrier à Madame la rectrice, afin qu'elle examine la situation exposée et qu'elle vous tienne directement informée de la suite qui pourra y être donnée »
On imagine la suite : nouveau courrier à Mme la rectrice…nouvelle déclaration d'incompétence en la matière puisqu'il s'agit de dotations ministérielles…nouveau courrier au ministre…etc…

Ping Pong ou tennis de table : Quand les administrations locale et nationale arrêteront de jouer sur notre dos? »

Vous trouverez ci-joint les documents et courriers relatifs à nos démarches :

- Septembre 2015 courrier remis à M Tournier Conseiller du ministre
- Décembre 2015 : remise de la pétition à Mme la ministre N V Belkacem, avec tableau comparatif de l'indemnitaire…absence de réponse
- Octobre 2016 : nouveau courrier à Mme la ministre N V Belkacem
- Juin 2017 : courrier à M le ministre JM Blanquer
- Décembre 2017 : courrier de M Christophe Pacohil Chef de cabinet du MEN, suite aux nombreux courriers individuels des personnels administratifs (via le formulaire de contact du MEN)
- Mars 2018 : courrier à M le conseiller du Ministre lors de sa venue à Toulouse

Nous vous demandons aujourd'hui Madame la rectrice de traiter directement avec le Ministère pour trouver enfin, une issue à cette situation injuste et discriminatoire pour les personnels.

AVENIR DES CIO et de l'ONISEP :

Le projet de loi "pour la liberté de choisir son avenir professionnel", qui sera étudié à l'Assemblée nationale à partir du 12 avril, portera non seulement sur l'assurance chômage, l'apprentissage et la formation professionnelle mais contient en son sein plusieurs bombes à fragmentation pour le service public et en particulier celui de l'Education nationale. Il prévoit le transfert aux régions de l'information liée à l'orientation, ainsi que du personnel des directions régionales de l'Onisep (DRONISEP). Mais il prévoit également la fermeture des près de 400 centres d'informations et d'orientation (CIO).

Quid des personnels ?

Ceux affectés en DRONISEP auraient soit un droit d'option pour la fonction publique territoriale, soit une mise à disposition pendant 2 ans. Ces scenarii rappellent celui mis en place pour les ex-TOS des collègues et lycées. C'est bien une décentralisation qui ne dit pas son nom.

Quant aux personnels des CIO, selon le projet, les directeurs de CIO seront réaffectés en rectorat et les ex-COP nommés en EPLE.

Pour les personnels administratifs, rien n'est indiqué concernant leur future réaffectation. A croire que le projet de loi anticipe les conclusions sur la mise en place du "nouveau contrat social avec les agents publics" prôné par le gouvernement et qui envisage notamment un plan de départ volontaire pour les agents touchés par une réorganisation.

Rien non plus sur le devenir des personnels des Services académiques d'information et d'orientation (SAIO) qui seront les victimes collatérales.

Pour FO, le projet et le traitement réservé aux agents sont inacceptables.

Le SPASEEN-FO, avec sa Fédération, la FNEC FP-FO, affirme son opposition à un quelconque transfert des personnels et de leurs missions. Il s'oppose à la totalité du projet de loi tant sur l'orientation que sur le reste. Ce projet s'inscrit pleinement dans le CAP 2022 visant à « transformer le service public », en lien avec les chantiers de simplification, transformation numérique, d'organisation territoriale et modernisation de la gestion budgétaire et comptable.

Quels sont les projets de l'académie de Toulouse sur ce dossier ?

Rattrapage indemnitaire pour les ITRF exclus en 2018 des versements de reliquats de fin d'année :

Vous le savez sans doute, mais ces personnels n'ont pu bénéficier en décembre 2017 de la redistribution sous forme de prime de fin d'année des reliquats, contrairement aux personnels administratifs. Les personnels concernés ont interpellé avec leur syndicat FO monsieur le Secrétaire Général qui les a reçus le 21 décembre 2017. Monsieur le Secrétaire Général nous a expliqué que cela n'était pas possible car, pour ces personnels le RIFSEEP n'a pas pu être mis en place à la date prévue, à savoir le 1° septembre 2017.
Nous réfutons cet argument : avant la mise en place du RISPEEP les distributions de reliquats existaient, on voit mal comment cela deviendrait impossible aujourd'hui.
Monsieur le Secrétaire Général s'est par contre engagé à ce qu'il y ait un rattrapage en versant une prime égale à 16/12° en fin d'année 2018. Nos collègues lui ont répondu que s'il n'y avait rien à distribuer, 16/12° de rien ça ne ferait pas grand-chose. Monsieur le secrétaire général a indiqué qu'il y aurait des reliquats à redistribuer.
Puisque nous savons qu'il y aura des reliquats à redistribuer, nous vous demandons donc le versement en juillet 2018 d'une avance sur cette prime à raison de 8/12° de la somme estimée ce qui serait pour ces personnels à la fois une mesure de reconnaissance de leur engagement au bon fonctionnement de notre institution mais aussi un geste financier bienvenu pour des collègues dont les salaires sont modestes.

Dans l'attente de l'audience que vous voudrez bien accorder à notre Fédération la FNEC-FP-FO, je vous adresse Madame la rectrice au nom des adhérents du SPASEEN-FO, tous mes voeux de réussite dans vos nouvelles fonctions qui nous l'espérons seront ouvertes au dialogue et à la prise en compte des personnels administratifs.

Le secrétaire académique :
Vincent Fasan